

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 08-01 du 7 décembre 2023

SOUTIEN FINANCIER À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (CCI 93) POUR LES ACTEURS DU TOURISME ET DE LA RESTAURATION ET À LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT DE SEINE-SAINT-DENIS (CMA 93) POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS D'ART ET DU LABEL « ARTISAN(E)S DU TOURISME » – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 100 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis, représentant le fonds départemental « Transition numérique tourisme » ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis pour la communication, la prospection, l'instruction et le traitement des demandes de subvention ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-Saint-Denis pour le lancement du label Artisan du Tourisme ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-Saint-Denis pour la promotion des Métiers d'Art ;



- APPROUVE les conventions, ci-annexées, à conclure avec les organismes consulaires sus-citées ;

- CHARGE M. le Président du Conseil département de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.